

corps des saints martyrs Primus et Félicien dans la magnifique basilique de Saint-Étienne, et faisait élever un oratoire à saint Sylvestre dans le palais de Latran, et un autre au bienheureux martyr Euplus, hors de la porte de Saint-Paul.

Malgré les soins qu'il donnait à sa polémique contre les monothélites, et qui absorbaient presque tous ses instants, Théodore ne négligeait aucune occasion d'étendre l'influence du siège de Rome sur les Églises d'Occident; il entretenait des relations actives avec le clergé espagnol, et faisait prévaloir ses opinions dans le septième concile de Tolède; il correspondait également avec les ecclésiastiques des Gaules, et dirigeait les délibérations du troisième concile qui se tint dans ce pays par ordre de Clovis II.

A son instigation, saint Éloi et saint Ouen firent approuver le symbole de Nicée, et empêchèrent ainsi l'hérésie monothélite de se propager en France. Théodore porta même sa sollicitude jusque sur les provinces des Pays-Bas, où saint Omer travaillait à la conversion des infidèles avec Mommolin, Ebertran et Bertin. Ce fut encore par ses conseils que ces missionnaires convertirent quelques seigneurs influents et fondèrent diverses maisons religieuses, entre autres le célèbre monastère Sithien ou Saint-Bertin, dans lequel, un siècle plus tard, l'usurpateur Pépin le Gros enferma le dernier héritier de la dynastie mérovingienne.

Au milieu de cette vie active, le pontife fut attaqué d'une maladie grave dont il mourut en 649, après un règne d'environ huit années: il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre.

MARTIN I^{er},

CONSTANT,
empereur d'Orient.

76^e PAPE.

CLOVIS II,
roi de France.

Élection de Martin I^{er}. — Son origine. — Son éducation. — Concile tenu à Rome. — Discours du pape. — Deuxième session du concile de Latran. — Examen de l'Ecthèse. — Jugement du concile. — Lettre du pape à l'empereur. — Le prince veut faire arrêter le pontife. — Corruption du clergé. — Martin I^{er} est enlevé de Rome. — Son séjour dans l'île de Naxos. — Il est interrogé par le sacellaire. — Insultes faites au pontife. — Paul de Constantinople obtient la grâce du pape. — Martin I^{er} est envoyé en exil. — Mort du pontife romain.

Martin I^{er} était d'une naissance distinguée et originaire de Tudertum ou Todi, dans la province de Toscane. Dès son jeune âge, il avait été confié à des maîtres habiles qui développèrent les heureuses dispositions qu'il avait pour l'étude. Il termina sa philosophie et acquit une connaissance parfaite de l'art de l'éloquence; cependant sa piété l'ayant porté à examiner la vanité des choses humaines, il pensa que le savoir d'un orateur et d'un philosophe était un écueil dangereux pour le salut de l'âme. Alors il se détermina à renoncer aux grandeurs du siècle et à se consacrer entièrement à Dieu, en embrassant l'état ecclésiastique, dans lequel d'ailleurs il espérait obtenir un poste honorable.

Dans toutes les fonctions qu'il remplit, le saint ministre montra un grand zèle pour la religion et se fit distinguer par ses lumières et par sa profonde sagesse. Un mois et demi après la mort de Théodore, malgré les intrigues de ses compétiteurs, il fut nommé pontife par le peuple, par le clergé et par les grands de Rome; et son élection fut aussitôt confirmée par l'empereur Constant, qui ordonna à ses agents d'employer toute leur influence pour rendre le nouveau chef de l'Église favorable au Type. Mais la pureté de sa foi et les conseils de saint Maxime, qui était alors dans la ville apostolique, le déterminèrent à prendre une résolution contraire; et, pour détruire les dernières espérances des hérétiques, il réunit au palais de Latran, dans la chapelle du Sauveur, appelée Constantienne, un concile de cinq cents évêques, et soumit à leur jugement toutes les questions religieuses qui troublaient les Églises.

Le synode resta assemblé plusieurs mois et tint cinq sessions, dont chacune est nommée « secretarium » dans le style de l'époque, soit à cause du lieu, soit parce que les prélats convoqués avaient seuls le droit d'entrer dans l'assemblée. La première séance eut lieu le 5 octobre 649; Théophylacte, protonotaire de l'Église romaine, prit la parole, et pria le pontife d'exposer le sujet de la convocation du concile. Martin s'exprima en ces termes : « Mes frères, nous avons à examiner » les erreurs introduites dans la chrétienté par les patriarches » d'Alexandrie et de Constantinople, Cyrus et Sergius, et » par leurs successeurs Paul et Pyrrhus. Huit années se sont » écoulées depuis la publication de cette bulle de scandale, » où Sergius décidait dans neuf propositions différentes, qu'il

» existait en Jésus-Christ une seule personne, où la divinité » et l'humanité se confondaient; hérésie condamnable qui » fortifiait les erreurs des acéphales. Ensuite ce patriarche a » prononcé anathème contre ceux qui ne partageaient pas sa » croyance coupable; et non-seulement il a répandu cette » doctrine, mais encore il a composé, sous le nom de l'empereur Héraclius, cette fameuse Ecthèse de scandale. Il prétend, d'après Apollinaire l'impie, qu'il existe dans le Christ une seule volonté, comme la conséquence d'une seule opération; il a osé afficher cette bulle sacrilège aux portes de son église, et la faire approuver par plusieurs chefs du clergé dont il a surpris la religion.

» Pyrrhus, successeur de ce patriarche, a souscrit également à cet édit coupable; et par son exemple d'illustres prélats ont été entraînés dans le schisme. Plus tard, le repentir l'ayant conduit à nos pieds, il a présenté une requête écrite de sa main pour abjurer l'hérésie que lui et ses prédécesseurs avaient soutenue contre la foi catholique; mais depuis il est retourné comme un chien à son vomissement, et nous avons été obligé de punir son crime par une déposition canonique.

» Quant au nouveau patriarche Paul, il accepte ouvertement l'Ecthèse de Sergius, et il a entrepris d'en prouver l'orthodoxie; pour le punir de son audace, nous avons prononcé notre anathème contre lui. A l'imitation de Sergius, il a surpris la religion du prince, et lui a persuadé de publier, sous le nom de Type, un décret qui détruit la foi catholique en défendant aux fidèles d'employer les termes « une ou deux volontés, » ce qui laisse supposer que

» Jésus-Christ est sans volonté et qu'il n'accomplit aucune opération. Bien plus, loin d'être touché de repentir en apprenant sa déposition, il s'est livré à des violences sacrilèges ; il a fait fermer notre église du palais de Placidie, il a plongé dans les cachots les légats de notre siège, il a fait frapper de verges des prêtres orthodoxes, et enfin il a condamné un grand nombre de moines à la torture.

» Nos prédécesseurs ont déployé toute la prudence et la charité chrétienne, en usant de prières et de réprimandes envers les évêques de Constantinople ; mais ces prélats ont fermé leur esprit aux conseils et aux remontrances apostoliques. J'ai donc cru nécessaire de vous assembler, afin que tous réunis en présence de Dieu, qui nous voit et nous juge, nous délibérions sur les coupables et sur leurs sacrilèges erreurs. Que chacun prononce donc librement d'après les inspirations du Saint-Esprit. »

On lut publiquement la lettre du métropolitain de Ravenne, qui s'excusait de n'avoir pu se rendre au synode ; ensuite on régla les formes par lesquelles on devait procéder à la condamnation des monothélites.

La seconde session fut tenue le 8 du même mois. Le saint-père ordonna que l'accusation contre les hérétiques serait formulée par les parties intéressées ou par le primicier et le notaire de l'Église romaine. Théophylacte prit la parole en ces termes : « Je déclare à votre béatitude qu'Étienne, évêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem, est au seuil de la basilique où nous sommes assemblés, et qu'il demande à se présenter devant vous. » Le pontife donna l'ordre de l'admettre dans le concile.

Les portes furent ouvertes, et le prélat, introduit par le maître des cérémonies, présenta sa requête au synode. Le notaire Anastase en fit la lecture, la traduisant du grec en latin ; elle contenait les explications des premiers troubles en Orient, les articles publiés par Cyrus à Alexandrie, la lettre de saint Sophroné, qui lui ordonnait de se rendre à Rome pour faire condamner les hérétiques, et terminait en rappelant les plaintes qu'il avait déjà faites à Théodore contre Sergius de Joppé. Nous citerons les dernières paroles de sa requête : « J'ai exécuté les ordres du saint-père défunt envers les prélats hérétiques, et je n'ai consenti à les admettre à la communion orthodoxe qu'après avoir reçu leur rétractation souscrite de leur main. Toutes ces abjurations ont été remises au pape Martin I^{er}.

» Maintenant je vous supplie, mes frères, de vouloir écouter la demande que mon humilité vous adresse au nom des prélats, des peuples catholiques d'Orient, et du glorieux Sophroné ; nous vous adjurons de dissiper par vos lumières les restes de l'hérésie, et de faire succéder la charité évangélique au fanatisme aveugle qui pousse les fidèles dans des guerres interminables. »

Le synode reçut également les plaintes de plusieurs abbés, prêtres ou moines grecs, qui demandaient la condamnation des monothélites ; on lut ensuite les anciennes requêtes adressées au saint-siège contre Cyrus, Sergius et leurs adhérents. Alors le pontife se levant de sa chaire s'exprima ainsi : « C'est assez de plaintes, mes frères, contre les coupables. Le temps nous manquerait si nous voulions produire devant vous toutes les réclamations qui nous ont été pré-

» sentées par les catholiques. Nous sommes assez édifiés sur
 » la culpabilité des hérétiques, et nous pouvons remettre
 » à la session suivante pour examiner canoniquement les
 » écrits de chacun des accusés. »

L'assemblée s'étant réunie neuf jours après, on commença la séance par l'examen des ouvrages de Théodore, évêque de Pharan. Martin cita plusieurs passages des Pères qui condamnaient les erreurs de ce prélat. Les sept articles de Cyrus d'Alexandrie furent ensuite examinés, ainsi que la lettre de Sergius de Constantinople, qui les approuvait, en prononçant anathème contre ceux qui ne reconnaissaient pas en Jésus-Christ une seule opération théandrique. On commenta le passage de saint Denis, évêque d'Athènes, cité par Cyrus, et tiré de la lettre de Caius; il finissait ainsi : « Enfin le Christ n'a fait ni les actions divines comme Dieu, ni les opérations humaines comme homme, mais il a montré aux nations une nouvelle espèce d'opération d'un être incarné, que l'on peut appeler actes théandriques. »

Ces paroles étaient réellement de saint Denis l'Aréopagite; et le pontife, ne pouvant les expliquer, accusa Cyrus et Sergius d'avoir falsifié ce passage, en mettant dans son septième article les termes de « nouvelle opération » au lieu de ceux « d'opération théandrique, » qui devaient y être placés. Il essaya de démontrer que Sergius avait détruit le sens de ces paroles en supprimant dans sa lettre le mot théandrique pour écrire seulement celui d'opération. Remarques dignes du théologien le plus subtil !

On éditait ainsi les fidèles par des disputes prolongées et violentes, fondées sur des termes que l'esprit sophistique

des Grecs avait introduits dans le langage de l'Église. Martin, après avoir soutenu que le mot théandrique renfermait nécessairement l'idée de deux opérations, ajouta : « Si cette expression signifie une seule opération, elle veut dire qu'elle est simple ou composée, naturelle ou personnelle. Si elle est simple, le Père la possède aussi; et s'il la possède, il sera, comme le Christ, Dieu et homme. En admettant cette opération composée, nous déclarons le Fils d'une autre substance que celle du Père, car le Père ne saurait comprendre une opération composée. Si nous la disons naturelle, nous déclarons la chair consubstantielle au Verbe, puisqu'elle exécute la même opération; ainsi, au lieu de la trinité nous proclamerions la quaternité. Lorsque nous admettons l'opération théandrique comme étant personnelle, nous séparons au contraire le Fils et le Père, puisqu'ils sont distingués par les opérations personnelles.

» Enfin, les hérétiques prétendent que l'union de la nature divine et humaine ramène l'opération théandrique à l'unité; en d'autres termes, ils avouent que le Verbe avant son union avec la chair possédait deux opérations, et qu'après son hypostase il n'en accomplit qu'une; par conséquent ils retranchent l'une de ses opérations en les confondant ensemble. Ces contradictions prouvent que saint Denis, par le mot composé dont il s'est servi, a voulu désigner l'union des deux opérations dans la même personne, et qu'il a pu dire sagement que Jésus-Christ n'accomplit ni les actions divines en Dieu, ni les actions humaines en homme, mais qu'il nous montre l'union parfaite des opérations et des natures. Le sublime de cette union est de faire exécuter humainement les

» actions divines, et divinement les actions humaines; car la
 » chair du Christ, animée d'une âme raisonnable et unie à
 » lui personnellement, opérait les miracles qui ont frappé les
 » peuples, et par sa vertu toute-puissante il se soumettait
 » volontairement aux souffrances qui nous ont donné la vie
 » du ciel. Ainsi il possédait ce qui nous est naturel d'une
 » manière surhumaine; et nous dirons comme saint Léon,
 » que chaque nature opérait dans le Christ ce qu'elle a de
 » particulier, mais avec la participation de l'autre. »

Cette explication singulière de l'opération théandrique fut approuvée sans opposition par l'assemblée. On lut ensuite l'Ecthèse d'Héraclius, et l'on déclara faux et mensongers les extraits des deux conciles de Constantinople, tenus par les patriarches Sergius et Pyrrhus, qui affirmaient que l'Ecthèse avait été approuvée par le pontife Severin.

La quatrième séance du synode fut tenue le 19 octobre. Martin releva les contradictions qui résultaient des pièces qu'on avait lues dans la session précédente, et expliqua les articles dans lesquels Cyrus anathématise les hommes qui ne disent pas avec lui que Jésus-Christ agit par une seule opération. « Sergius et Pyrrhus approuvent cette doctrine, ajoutait-il, et cependant ces trois prélats adhèrent à l'Ecthèse, qui défend de prononcer les termes de une ou deux opérations. Ainsi ils se repoussent eux-mêmes du sein de l'Église, puisqu'il est contradictoire de dire une opération et de défendre de le prononcer. »

Le souverain pontife tombait dans une grave erreur, car il attribuait à l'Ecthèse une défense qui se trouvait dans le Type, et soit par ignorance de la question, soit par une ruse oratoire,

il plaçait les hérétiques en contradiction avec eux-mêmes, tandis que l'édit d'Héraclius appuyait le monothélisme, et que ces prélats avaient pu l'approuver sans se contredire et sans s'anathématiser eux-mêmes.

Enfin dans la dernière session, le pontife ayant fait apporter les livres des Pères, fit lire les passages opposés à l'hérésie, et après cette lecture il prit la parole : « Mes frères, il faut faire connaître à toute la terre que les novateurs calomnient les Pères et les conciles qui ont enseigné deux volontés, deux opérations et deux natures en Jésus-Christ; les Pères ne l'ont pas seulement décidé, ils l'ont encore prouvé par le nombre, par les noms, par les pronoms, par les qualités, par les propriétés, par tous les moyens possibles. Nous approuvons donc cette doctrine sans y rien ajouter ni retrancher. »

Afin de rendre plus sensible la conformité des sentiments des novateurs avec les hérétiques, le pape compara les paroles des uns et des autres; et il conclut en disant que les premiers étaient plus coupables que les seconds, puisqu'ils voulaient persuader aux esprits simples qu'ils suivaient les écrits des saints Pères, tandis que les hérétiques déclaraient ouvertement qu'ils les combattaient. Il appuya ses conclusions de l'autorité de saint Cyrille et de Grégoire de Nazianze, et démontra que le Christ avait pris par son incarnation la nature humaine tout entière, et par conséquent la volonté qui est essentielle à l'âme raisonnable.

Après une longue délibération, le concile rendit son jugement en vingt canons; il condamna tous ceux qui ne confessaient pas la Trinité et l'incarnation du Verbe; qui refusaient